

Janvier 2024

Attestation de rentes 2023

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe votre attestation de rentes pour 2023. Nous vous remercions de contrôler les informations et montants y figurant et de nous signaler toute erreur ou modification de données vous concernant (état civil, adresse du domicile – notamment un départ ou un retour en Suisse, coordonnées bancaires, etc.).

Décision du Comité

En raison de la dotation insuffisante de la réserve de fluctuation de valeur, le Comité a décidé de ne pas revaloriser les rentes au 1^{er} janvier 2024.

Mise à jour de notre Règlement d'assurance

Quelques modifications ont été apportées au Règlement d'assurance au 1^{er} janvier 2024 notamment en lien avec la réforme AVS 2021 ; ces adaptations ne concernent toutefois que les personnes assurées actives. La dernière version dudit Règlement est disponible sur notre site internet cpcl.ch/ressources/.

Calendrier de versement des rentes

Le versement des rentes sera effectué comme à son habitude, à l'avance, le 2^{ème} jour ouvrable du mois. Voici les dates de versement pour l'année 2024 :

Janvier	04.01.2024	Mai	02.05.2024	Septembre	03.09.2024
Février	02.02.2024	Juin	04.06.2024	Octobre	02.10.2024
Mars	04.03.2024	Juillet	02.07.2024	Novembre	04.11.2024
Avril	03.04.2024	Août	05.08.2024	Décembre	03.12.2024

Vous trouverez également le calendrier détaillé sur cpcl.ch/beneficiaires-de-rentes/.

D'autres questions ?

La page internet cpcl.ch/beneficiaires-de-rentes/ contient de nombreuses informations qui pourraient vous être utiles : versement des rentes, annonce d'un changement d'adresse, etc.

Pour toute autre question, vous pouvez nous contacter au 021 315 24 00, nous écrire à info@cpcl.ch ou encore passer à notre guichet, situé au 3^{ème} étage de la rue Centrale 7, à 1003 Lausanne.

Nos horaires de guichet

Lundi	9h – 16h30
Mardi et mercredi	9h – 12h / 14h – 16h30
Judi et vendredi	9h – 12h

Toute notre équipe vous transmet ses meilleurs vœux pour 2024 et reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.